

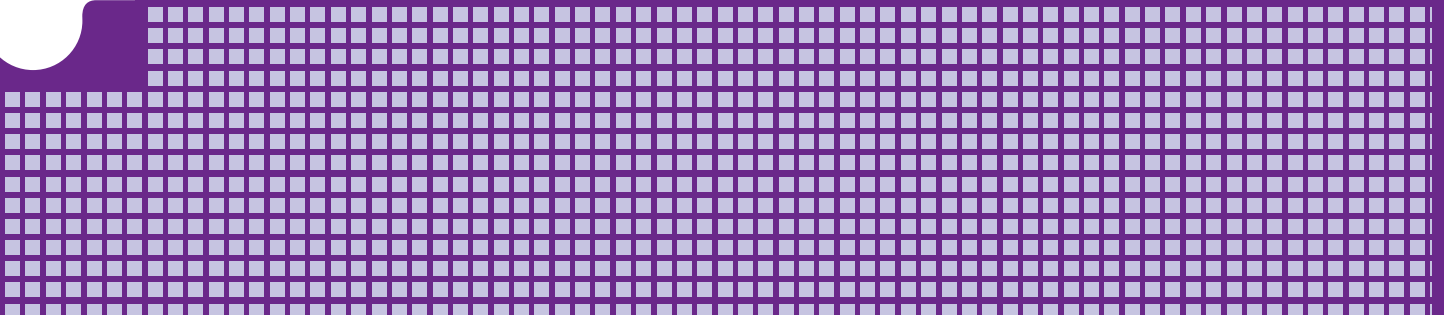


■ Guide du
**Crédit d'Impôt
Recherche**
2011



Recherche

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



I Entrée en vigueur des dispositions de la Loi de Finances pour 2011

RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS APPLICABLES AUX DEPENSES EXPOSEES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011 ET DECLAREES EN 2012

Taux majorés

1. Réduction de taux : 40% la 1^{ère} année et 35% la 2^e année pour les primo-déclarantes ou après l'expiration d'une période 5 années consécutives au titre desquelles l'entreprise n'a pas bénéficié du CIR.
2. Renforcement des conditions pour en bénéficier :
 - il n'existe aucun lien de dépendance avec une autre entreprise ayant bénéficié du CIR au cours de la même période 5 années ;
 - le capital de l'entreprise non détenu à 25% au moins par un associé détenant ou ayant détenu au cours des 5 dernières années au moins 25% du capital d'une autre entreprise n'ayant plus d'activité effective et ayant bénéficié du CIR au cours de la même période de 5 ans ;
 - l'exploitant individuel de l'entreprise :
 - n'a pas bénéficié du CIR au cours des 5 dernières années dans le cadre de l'exploitation d'une autre entreprise individuelle n'ayant plus d'activité effective ;
 - ne détient pas ou n'a pas détenu au cours de la même période de 5 années au moins 25% du capital d'une autre entreprise n'ayant plus d'activité effective et ayant bénéficié du CIR au cours de la même période de 5 années.

Frais de fonctionnement : modification de l'assiette (50% des dépenses de personnel, 75% des dotations aux amortissements)

Plafonnement des dépenses confiées à des organismes privés à 3 fois le montant total des autres dépenses éligibles

Obligation, pour les entreprises qui engagent plus de 100 M€ de dépenses de R&D, de joindre à la déclaration de CIR un dossier justificatif (description et état d'avancement de leurs travaux de R&D en cours, descriptif et localisation des moyens matériels et humains). Sanction en cas de manquement à l'obligation (amende de 1500 €).

Déduction de l'assiette du CIR du montant des dépenses de prestation de conseils.

Le montant des dépenses exposées par les entreprises auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du CIR est déduit des bases de calcul de ce dernier à concurrence :

- a) du montant des sommes rémunérant ces prestations fixé en proportion du montant du CIR pouvant bénéficier à l'entreprise ;
- b) du montant des dépenses ainsi exposées, autres que celles mentionnées au a), qui excède le plus élevé des deux montants suivants : soit la somme de 15 000 € hors taxes, soit 5% du total des dépenses de recherche éligibles au CIR minoré des subventions publiques reçues par l'entreprise à raison des opérations ouvrant droit au CIR.

II Informations et contacts sur le CIR

● Portail du CIR sur le site du MESR

<http://www.recherche.gouv.fr/pid23676/le-credit-impot-recherche.html>

Sont disponibles sur le site :

> les formulaires et les guides

> des fiches détaillées :

- Sécurité juridique : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CIR/16/7/securitejuridic_40167.pdf
- Avances remboursables : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/78/7/cirar2008_25787.pdf
- Recherche sous-traitée : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CIR/23/1/CIRretdsstraitee_36231.pdf
- CIFRE : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CIR/16/1/CIR-CIFRE_40161.pdf
- Veille technologique : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CIR/16/5/CIR-veiltechno_40165.pdf
- Jeunes docteurs : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CIR/16/9/CIRjchercheurs_40169.pdf

> Les actualités

> Liste des organismes experts, bureaux de style et stylistes agréés

> Les textes de référence

> Études, rapports, enquêtes, statistiques

> Rapport divers

● Contacts

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale

Département des Politiques d'incitation à la R&D des entreprises

> Adresse postale : 1, rue Descartes 75231 Paris - Cedex 05

> **Contrôle et rescrit (CIR et JEI)** > cirjei@recherche.gouv.fr

> **Agréments** : CirAgrement@recherche.gouv.fr

III Contacts régionaux

Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie (DRRT)

DRRT ALSACE

Préfecture de la Région Alsace
5, place de la République
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 21 67 39
drtt.alsace@recherche.gouv.fr

DRRT AQUITAINE

Préfecture de Région – SGAR
4B, esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 90 65 19
Fax : 05 56 90 65 35
drtt.aquitaine@recherche.gouv.fr

DRRT AUVERGNE

DRIRE
21, allée Evariste Galois
63174 AUBIERE CEDEX
Tél. : 04 73 35 36 07
Fax : 04 73 34 91 39
drtt.auvergne@recherche.gouv.fr

DRRT BOURGOGNE

Parc Technologique
15-17, avenue Jean Bertin
21000 DIJON
Tél. : 03 80 29 40 52
Fax : 03 80 29 41 03
drtt.bourgogne@recherche.gouv.fr

DRRT BRETAGNE

Préfecture de région
3, avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX 09
Tél. : 02 99 79 38 65
Fax : 02 99 79 36 42
drtt.bretagne@recherche.gouv.fr

DRRT CENTRE

191, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél. : 02 38 49 54 21
Fax : 02 38 49 54 24
drtt.centre@recherche.gouv.fr

DRRT CHAMPAGNE-ARDENNE

1, cours d'Ormesson
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE
CEDEX
Tél. : 03 26 21 51 53
Fax : 03 26 21 92 65
drtt.champagneardenne@recherche.gouv.fr

DRRT CORSE

66, cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 51 01 80
Fax : 04 95 50 07 83
drtt.corse@recherche.gouv.fr

DRRT FRANCHE-COMTE

DRRT/DRIRE
Technopôle TEMIS
21b, rue Alain Savary
BP 1269
25005 BESANÇON CEDEX
Tél. : 03 81 48 58 70
Fax : 03 81 88 07 62
drtt.franchecomte@recherche.gouv.fr

DRRT ILE-DE-FRANCE

Préfecture de région
5, rue Leblanc
75911 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 82 52 43 21
drtt.ile-de-france@recherche.gouv.fr

DRRT LANGUEDOC-ROUSSILLON

Préfecture de la Région Languedoc
Roussillon
34, place des martyrs
de la Résistance
34062 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04 67 61 69 42
Fax : 04 67 02 25 38
drtt.languedoc-roussillon@recherche.gouv.fr

DRRT LIMOUSIN

1, avenue d'Ester
87069 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05 55 33 67 57
Fax : 05 55 32 12 94
drtt.limousin@recherche.gouv.fr

DRRT LORRAINE

1, rue Chanoine Collin
57000 METZ
Tél. : 03 87 37 93 38
Fax : 03 87 37 93 37
drtt.lorraine@recherche.gouv.fr

DRRT MIDI-PYRENEES

5, esplanade Compans Caffarelli
BP 98016
31080 TOULOUSE CEDEX 6
Tél. : 05 62 89 82 71
drtt.midi-pyrenees@recherche.gouv.fr

DRRT NORD - PAS-DE-CALAIS

Espace Recherche Innovation
2, rue des Canoniers
59800 LILLE
Tél. : 03 28 38 50 16 et 17
Fax : 03 28 38 50 20
drtt.nord-pas-de-calais@recherche.gouv.fr

DRRT BASSE-NORMANDIE

DRIRE - Immeuble le Pentacle
Avenue de Tsukuba
14209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
CEDEX
Tél. : 02 31 46 50 11
Fax : 02 31 46 50 85
drtt.basse-normandie@recherche.gouv.fr

DRRT HAUTE-NORMANDIE

Préfecture de la région
Haute-Normandie
7, place de la Madeleine
76036 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 32 76 53 56
Fax : 02 32 76 55 02
drtt.haute-normandie@recherche.gouv.fr

DRRT PAYS DE LA LOIRE

Château de la Chantrerie
Route de Gachet - BP 40724
44307 NANTES CEDEX 3
Tél. : 02 40 18 03 76
Fax : 02 40 18 03 80
drtt.pays-de-la-loire@recherche.gouv.fr

DRRT PICARDIE

6, rue Debray
80020 AMIENS CEDEX 9
Tél. : 03 22 33 84 20
drtt.picardie@recherche.gouv.fr

DRRT POITOU-CHARENTES

Préfecture de Région
7 place Aristide Briand
BP 589
86021 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 47 25 01
drtt.poitou-charentes@recherche.gouv.fr

DRRT PACA

23-25, rue Borde
13285 MARSEILLE CEDEX 8
Tél. : 04 86 67 34 39
drtt-paca@recherche.gouv.fr
http://www.drtt-paca.com

DRRT RHONE-ALPES

Directe/Tour Suisse
1, boulevard Vivier Merle
69443 LYON CEDEX 03
Tél. : 0426 99 82 12
drtt.rhone-alpes@recherche.gouv.fr

DRRT GUADELOUPE

DRIRE-DRRT
Immeuble Antoine Fuet
20, rue de la Chapelle Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0 590 26 81 16
Fax : 0 590 38 03 50
drtt.guadeloupe@recherche.gouv.fr

DRRT GUYANE

BP 9278
97300 CAYENNE
Tél. : 0 594 28 77 89
Fax : 0 594 29 93 35
drtt.guyane@recherche.gouv.fr

DRRT MARTINIQUE

DRIRE BP 458
97205 FORT-DE-FRANCE CEDEX
Tél. : 0 596 70 74 81
Fax : 0 596 70 74 85
drtt.martinique@recherche.gouv.fr

DRRT LA REUNION

100, route de la Rivière des Pluies
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0 262 92 24 40
Fax : 0 262 92 24 44
drtt.la-reunion@recherche.gouv.fr

DRRT POLYNÉSIE FRANÇAISE

Haut-Commissariat
de la République
BP 115
98713 PAPEETE TAHITI POLYNESIE
FRANCAISE
00 689 506 060 / 00 689 737662
0 689 506 068
drtt.polynesie-fr@recherche.gouv.fr

IV Liste des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche

Les fondations relèvent de deux catégories

■ Les 28 fondations reconnues d'utilité publique dont la dotation provenait pour partie du compte d'affectation spéciale du Trésor n° 902-24

1. **Institut Pasteur**
2. **Institut Curie**
3. **Fondation de la recherche médicale**
4. **Institut des Hautes Etudes Scientifiques**
5. **Fondation Rhône Alpes Futur**
6. **Fondation Supelec abritée à la Fondation de France**
7. **Fondation HEC**
8. **Fondation Tuck**
9. **Fondation ELA**
10. **Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales**
11. **Fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau**
12. **Fondation Santé et Radiofréquences**
13. **Fondation Coeur et Artères**
14. **Fondation bâtiment énergie**
15. **Fondation de recherche pour l'aéronautique et l'espace**
16. **Fondation pour une culture de sécurité industrielle**
17. **Fondation Institut Europlace de Finance**
18. **Fondation Garches**
19. **Fondation Sécurité routière**
20. **Fondation de l'Institut Gustave Roussy**
21. **Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le monde**
22. **Fondation Innabiosanté**
23. **Fondation Motrice**
24. **ARTHRITIS**
25. **Fondation Cgénial**
26. **Fondation de recherche sur l'hypertension artérielle**
27. **Fondation Institut du Cerveau et de la moëlle épinière**
28. **Fondation Alliance Biosécure**

■ Les autres fondations reconnues d'utilité publique, dotées d'un conseil scientifique, qui ont pour mission principale la recherche scientifique.

Le décret de reconnaissance d'utilité publique est un décret en Conseil d'État.

V Liste des organismes officiels de normalisation

Organismes français

AFNOR

11 Avenue Francis
de Pressensé
93 571 - Saint-Denis
La Plaine cedex

Bureau de Normalisation de l'Automobile

Le Gabriel Voisin
79 rue Jean-Jacques
Rousseau
92150 - Suresnes

Bureau de Normalisation de l'Acier

Immeuble Pacific
11 Cours Valmy
92070 - La Défense cedex

Bureau de Normalisation des Activités Aquatiques et hyperbares

Port de la pointe Rouge
Entrée n° 3
13008 Marseille

Bureau de Normalisation de l'Aéronautique et de l'Espace

Technopolis 54
199 rue Jean-Jacques
Rousseau
92138 - Issy-les-
Moulineaux cedex

Bureau de Normalisation des Amendements Minéraux et Engrais

Le Diamant A
92909
Paris la Défense cedex

Bureau de Normalisation
du Bois et de
l'Ameublement
10 Avenue
de Saint-Mandé
75012 - Paris

Bureau de Normalisation
de la Construction
Métallique
Domaine de Saint-Paul
102 route de Limours
78471 - Saint-Rémy-les-
Chevreuses cedex

Bureau de Normalisation des Céramiques et Terre cuite

23 rue de Cronstadt
75015 - Paris

Bureau de Normalisation
d'Equipements Nucléaires
1 Avenue du Général
de Gaulle
92141 Clamart cedex

Bureau de Normalisation de la Voirie et des transports

Setra
46 Avenue Aristide Briand
BP 100
92223 - Bagneux cedex

Bureau de Normalisation Ferroviaire

116 rue de Saussure
75017 - Paris

Bureau de Normalisation du Gaz

62 rue de Courcelles
75008 - Paris

Bureau de Normalisation
de l'Horlogerie, Bijouterie,
Joaillerie, Orfèvrerie
39 Avenue de
l'observatoire - BP 1145
25003 - Besançon cedex

Bureau de Normalisation
de l'Industrie du Béton
Rue des Long Réages
BP 59
28231 - Epernon cedex

Bureau de Normalisation
des Industries de la
Fonderie
44 Avenue de la division
Leclerc
BP 78
92312 - Sèvres cedex

Bureau de Normalisation
de l'Industrie Textile et de
l'Habillement
14 rue des Reculettes
75013 - Paris

Bureau de Normalisation
des Liants Hydrauliques
92974 - Paris la Défense
cedex

Bureau de Normalisation
du Pétrole
4 Avenue Hoche
75008 - Paris

Bureau de Normalisation
des Plastiques et de la
Plasturgie
65 rue de Prony
75854 - Paris cedex 17

Bureau de Normalisation
des Sols et Routes
46 Avenue Aristide
Briand - BP 100
92223 - Bagneux cedex

Bureau de Normalisation
des Techniques du
Bâtiment
4 Avenue du Recteur
Poincaré
75782 - Paris cedex 15

Bureau de Normalisation
des Techniques et des
Equipements de la
Construction du Bâtiment
6-14 rue de la Pérouse
75784 - Paris cedex 16

Comité Français
d'Organisation et de
Normalisation Bancaires
18 rue Lafayette
75009 - Paris

Comité de Normalisation
de la Soudure
90 rue des Vanesses
BP 50362
95942 - Roissy Charles
de Gaulle

Union de Normalisation de
la Mécanique
45 rue Louis Blanc
92038 - Paris la Défense

Union Technique de
l'Electricité
Tour Chantecocq
5 rue Chantecocq
92808 - Puteaux cedex

Organismes européens

(Source : annexe à la directive communautaire n° 83/189/CEE du 28 mars 1983 modifiée)

Comité européen de
normalisation (CEN)

Comité européen
de normalisation
électrotechnologie
(CEN élec.)

Bureau de normalisation
de la conservation des
produits agricoles
et maritimes (BNCPA)

European
Telecommunication
Standard Institute (ETSI)

Organismes internationaux

International Standards
Organisation (ISO)

Commission électrotechnique
internationale (CEI)

VI Contacts pour le rescrit direct

En référence à l'article L 80B 3°bis du Livre des Procédures Fiscales

● **Contacts MESR**

DRRT : la liste complète est fournie à l'Annexe 4

● **Contact ANR**


M. Denis Huguenin
Département Partenariats et compétitivité
212, rue de Bercy 75012 PARIS
denis.huguenin@agencerecherche.fr
Tél. : 01 78 09 80 64

● **Contact OSEO**

M. Thien-My Phan
Direction des Programmes Innovation
27-31, avenue du Général Leclerc
94170 MAISON-ALFORT
tm.phan@oseo.fr
Tél. : 01 41 79 91 98

VII Courrier type de demande de justification en cas de contrôle

Cette annexe reproduit un courrier type adressé à l'entreprise lors d'un contrôle.

<p>Direction générale pour la recherche et l'innovation</p> <p>Service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale</p> <p>Département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises</p> <p>Ref</p> <p>ADRESSE 1, rue Descartes 75231 PARIS CEDEX 05</p> <p><i>Lettre recommandée avec A.R.</i></p>	<p style="text-align: center;">  Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Recherche </p> <p style="text-align: right;">Paris, le</p> <p style="text-align: right;">Société</p> <p style="text-align: right;">à l'attention de Monsieur, Président</p> <p>Monsieur le Président,</p> <p>En application des dispositions de l'article L 45 B du livre des procédures fiscales, je souhaiterais obtenir des informations sur le crédit d'impôt recherche déclaré par votre société au titre de l'année XXXX.</p> <p>Afin de permettre à un expert d'émettre un avis en toute connaissance, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir un dossier justificatif sur la nature des travaux de R&D réalisés et sur les ressources associées, pour chacune de ces années. Je vous rappelle que ce dossier est indispensable pour permettre à un expert de déterminer l'éligibilité de vos travaux au CIR.</p> <p>Pour vous aider dans la constitution de ce dossier, il vous est proposé, en annexe, un modèle de plan descriptif.</p> <p>Je vous remercie de m'adresser votre dossier pour le XX XX 2011 au plus tard, en double exemplaire dont un en version dématérialisée en CD-Rom ou par mail.</p> <p>Dans l'attente de votre dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.</p>
---	---

Modèle de dossier justificatif

I PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

Présenter l'activité de la société en quelques lignes ou au moyen d'une plaquette publicitaire et replacer l'opération de recherche-développement (R&D) dans son contexte économique.

Indiquer le nom et les coordonnées du responsable R&D (téléphone, adresse mail).

II DESCRIPTION DES TRAVAUX DE R&D

A faire rédiger par le chef de projet

- 1) Décrire le contexte scientifique
- 2) Identifier les objectifs visés, les performances à atteindre
- 3) Analyser l'état de l'art existant et disponible au moment des travaux. (*L'état de l'art ne concerne pas des comparaisons avec des produits commerciaux existants ou concurrents, mais la littérature, les publications diverses, les bases de brevets, les revues techniques... traitant des problèmes mentionnés pour lesquels des travaux de R&D ont été engagés.*)
- 4) Indiquer les incertitudes scientifiques et techniques, les verrous technologiques et les problèmes techniques à résoudre et montrer en quoi l'état de l'art précédemment analysé ne permettait pas de les résoudre.
- 5) Décrire les travaux effectués
 - Identifier et chiffrer, en termes de temps passé, les différentes phases de chaque projet : spécifications, bibliographie, simulations, maquettage, test, prototype de validation, industrialisation, etc. (cette liste est donnée à titre d'exemple, chaque entreprise peut avoir sa propre méthode). Si besoin, cette description peut être pluriannuelle. Indiquer quelles phases ont été imputées au CIR et quelles phases ont été rejetées (préciser, en pourcentage, le coût retenu au CIR par rapport au coût d'ensemble du projet).
 - Décrire les développements réalisés, les modélisations, les simulations, les essais, les prototypes « Recherche », les méthodes et les moyens mis en œuvre. Fournir les résultats scientifiques ou techniques.
 - Faire de même pour les opérations confiées à des sociétés, à des organismes de recherche et des experts agréés par le ministère chargé de la recherche.

Indiquer les enseignements et les informations issus de ces travaux, en particulier les essais et prototypes « Recherche ».

 - Montrer en quoi ces travaux ne relèvent pas d'un savoir commun à la profession en faisant référence à l'analyse de l'état de l'art déjà mentionnée.
 - Si votre projet de R&D est la continuité d'un programme déjà commencé dans l'entreprise, souligner les progrès scientifiques ou technologiques réalisés en montrant en quoi les travaux entrepris pour accomplir ce progrès entraînent en écart significatif par rapport à la connaissance et à la pratique généralement répandues dans le domaine.
- 6) Faire état d'éventuelles collaborations avec des industriels (agréés ou non au titre du CIR) ou des laboratoires publics de recherche.
- 7) Présenter les réussites techniques et commerciales qui ont pu en résulter. Fournir d'éventuels indicateurs témoins de l'activité de R&D (articles scientifiques, conférences, brevets, articles de presse...).

VIII Textes de référence

* Opérations de R&D retenues pour le double de leur montant :

Pour chaque opération, décrire les travaux réalisés, transmettre la facture de l'organisme, le contrat, ainsi que le cahier des charges.

* Opérations de R&D retenues pour leur montant réel et confiées à des organismes de recherche privés agréés par le ministère chargé de la Recherche :

Pour chaque opération, décrire les travaux réalisés, transmettre la facture de l'organisme, le contrat, ainsi que le cahier des charges.

* Dépenses de veille technologique :

Dépenses d'abonnement à des revues scientifiques, des bases de données, des participations à des congrès scientifiques, etc.

* Subventions ou avances remboursables reçues :

Dans l'affirmative, préciser la nature des différentes aides publiques dont vous avez bénéficié.

Lois et règlements

- Article 244 quater B du Code Général des Impôts (Définition de la recherche)
- Articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code Général des Impôts (Dépenses prises en compte)
- Articles 199 ter B et 220 B du Code Général des Impôts (imputation du CIR)
- Articles L 45 B et R 45 B1 du Livre des Procédures Fiscales (modalités de contrôle du CIR)
- Article L13 CA du Livre des Procédures Fiscales (contrôle à la demande)
- Article L 80B - 3° - et 3° bis du Livre des Procédures Fiscales (demande d'avis préalable)
- Article L80 CB du Livre des Procédures Fiscales (demande de second examen sur avis préalable)

Instructions

- Instruction 4 A-1-00 du 21 janvier 2000 (BO DGI n°27 du 8 février 2000)
- Instruction 4 A-7-05 (BOI n°47 du 10 mars 2005)
- Instruction 4 A-12-06 (BOI n°132 du 7 août 2006)
- Instruction 4 A-10-08 (BOI n° 108 du 26 décembre 2008)
- Instruction 4-A-1-09 (BOI n°3 du 9 janvier 2009)
- Instruction 4 A-15-09 (BOI n° 89 du 21 octobre 2009)

Ces textes sont consultables sur :

- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- www.legifrance.gouv.fr
- www.impots.gouv.fr

Accédez aux informations et aux documents CIR sur le site du MESR
<http://www.recherche.gouv.fr/pid23676/le-credit-impot-recherche.html>



**Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**
Département de la communication
1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05